

CFE/CGC

1. Politique énergétique européenne

Dans le respect de la souveraineté de chaque pays en matière de choix énergétique, la politique énergétique européenne doit viser à renforcer la sécurité énergétique et à intensifier les coopérations qui permettent de libérer nos économies de la dépendance aux énergies fossiles.

A cet égard, la politique européenne de l'énergie doit s'attacher à développer les infrastructures et les interconnexions d'intérêt commun pour la sécurité énergétique. Les coopérations en matière de recherche et développement, que ce soit pour la production d'énergie ou l'efficacité énergétique, doivent être renforcées. Enfin, il est indispensable que l'Europe s'affirme d'avantage sur la scène internationale en matière d'énergie. Dans ce domaine, l'échelon européen permet de disposer d'un poids plus important vis-à-vis notamment des pays producteurs.

2. Ouverture des marchés de l'énergie

L'ouverture complète à la concurrence des secteurs électrique et gazier en Europe a été décidée lors du sommet de Barcelone de mars 2002, sous le gouvernement de la gauche plurielle. Malgré cela, et en particulier au cours de ces cinq dernières années, la France a veillé à ce que la mise en œuvre des directives européennes ne remette pas en cause les éléments fondamentaux de notre politique énergétique tels que le choix du nucléaire, celui d'une gestion du parc de réacteurs par un opérateur public unique, ou le service public de fourniture, de transport et de distribution de l'électricité et du gaz.

C'est pourquoi la loi NOME a été votée, afin d'éviter que l'application des directives européennes ne conduise à terme à une remise en cause de l'intégrité du parc nucléaire

LA FRANCE FORTE

NICOLAS SARKOZY

d'EDF. Cette loi garantit également le fait que les consommateurs français continueront à bénéficier des avantages de l'énergie nucléaire qui font de l'électricité française l'une des moins chères d'Europe. La loi NOME assure également à EDF une juste rémunération de sa production, permettant de couvrir l'ensemble des investissements nécessaires dans le parc.

Le système énergétique français dans son organisation et le statut de ses opérateurs sera préservé au cours des prochaines années.

3. Politique énergétique française : quel bouquet énergétique et quelle diversification préconisez-vous à court, moyen et long terme pour la France ?

Ma politique énergétique poursuit quatre objectifs fondamentaux : la sécurité et l'indépendance de nos approvisionnements énergétiques, une fourniture au meilleur coût pour les entreprises et les particuliers, le développement de filières industrielles, et enfin la lutte contre le changement climatique.

C'est ce qui nous a conduit, à l'occasion du Grenelle de l'Environnement en 2007, à décliner une politique énergétique en trois volets indissociables : l'efficacité énergétique, le recours à l'énergie nucléaire avec les meilleurs niveaux de sûreté et de sécurité et le développement des énergies renouvelables.

Un objectif d'amélioration de l'efficacité énergétique de 20% à l'horizon 2020 a été fixé, avec un domaine d'application privilégié dans le secteur du bâtiment. Dans la continuité de l'effort que nous avons mené ces dernières années, plus d'un million de logements neufs et anciens aux meilleures normes d'isolation seront réalisés chaque année au cours du prochain quinquennat, grâce aux nouvelles normes BBC, à l'éco prêt à taux zéro, et aux programmes de rénovation thermique dans les HLM et dans les logements privés des personnes à revenus modestes.

Je veux le redire, l'énergie nucléaire constitue un atout considérable pour la France, car elle permet de disposer d'une électricité compétitive, non émettrice de gaz à effet de serre,

LA FRANCE FORTE

NICOLAS SARKOZY

non intermittente et dont la valeur ajoutée est quasi intégralement localisée en France. Cet atout doit donc être préservé et développé. Une remise en cause du choix de l'énergie nucléaire constituerait une atteinte à l'indépendance nationale et aurait un impact économique désastreux pour le pouvoir d'achat des ménages, pour la compétitivité des entreprises et pour l'ensemble des emplois dans cette filière.

Dans ce contexte, le parc nucléaire actuel poursuivra sa modernisation en vue de la prolongation de sa durée de vie, et les projets d'EPR à Flamanville et Penly seront menés à bien.

Le choix de l'énergie nucléaire est indissociable de celui du niveau de sûreté le plus élevé. L'ASN, autorité de sûreté indépendante et transparente dont la compétence est reconnue au niveau mondial, est la garante de la sûreté de notre parc. Ses avis seront scrupuleusement suivis et l'ensemble des investissements d'amélioration de la sûreté qu'elle préconise seront réalisés.

La gestion des déchets nucléaires ultimes s'inscrira dans les orientations et suivant le processus définis par le Parlement en 2006. Enfin, l'Etat doit naturellement conserver un contrôle direct sur les principales entreprises exploitant des installations nucléaires.

Le gaz joue un rôle important en tant que moyen de substitution aux produits pétroliers, car ses ressources sont plus abondantes et plus diversifiées. Les tarifs du gaz devront être rendus moins dépendants des prix des produits pétroliers, comme cela a d'ores et déjà été engagé ces dernières années, à travers une renégociation des contrats d'approvisionnement.

Quant aux énergies renouvelables, elles ont été, ces 5 dernières années, les énergies renouvelables ont été développées comme cela n'avait plus été fait depuis l'achèvement du programme de grands barrages. Ainsi, la part des énergies renouvelables dans la consommation énergétique finale, qui stagnait depuis de nombreuses années à 9%, a été portée à 13%. Toutes les formes d'énergies renouvelables ont été développées, que ce soit pour le chauffage (biomasse, pompe à chaleur), les transports (biocarburants), ou la production d'électricité. Dans ce dernier secteur, le parc solaire est déjà le double de l'objectif

LA FRANCE FORTE

NICOLAS SARKOZY

qui avait été fixé par le Grenelle de l'Environnement et le parc éolien a été quadruplé depuis 2005.

Un objectif d'énergies renouvelables correspondant à 23% de la consommation finale d'énergie a été fixé pour 2020. Cette proportion devra continuer à augmenter, les énergies renouvelables bénéficiant d'un important potentiel d'amélioration technologique qui doit leur permettre d'être plus efficaces.

Pour réduire les inégalités d'accès à l'énergie, plusieurs dispositifs ont été mis en place tels que les tarifs sociaux du gaz et de l'électricité qui ont été automatisés et revalorisés, ou le programme « Habiter Mieux » de rénovation thermique de 300 000 habitations de personnes à revenus modestes ou très modestes, doté de 500 M€ dans le cadre du programme des investissements d'avenir. Mais pour continuer à garantir l'accès à une énergie bon marché pour les Français les plus modestes, il faut préserver les atouts de notre système. Remettre en cause la filière nucléaire serait un facteur majeur d'aggravation de la précarité énergétique.

Malgré la crise, la France a investi dans les transports comme elle ne l'avait plus fait depuis plusieurs décennies. Sur les 22,3 milliards d'euros engagés entre 2007 et 2012, les trois quarts ont été affectés au développement du transport ferroviaire, des transports en commun en site propre, du fluvial et du maritime. A travers le « bonus-malus » et la prime à la casse, l'Etat a aidé les Français à acquérir 4 millions de véhicules plus économes en carburant, faisant de notre parc automobile l'un des plus faiblement émetteurs d'Europe. La France est devenue l'un des pays leaders pour le développement des véhicules électriques et hybrides. Avec une électricité quasi-totalement décarbonée et qui est l'une des moins chères d'Europe, la France est une « terre d'élection » pour les véhicules électriques. Nous devons demeurer à la pointe de cette révolution.

4. Avenir et gouvernance des entreprises du secteur énergétique français

En matière d'énergie, la puissance publique doit jouer rôle central. Il lui revient de fixer les objectifs de la politique énergétique, de définir le mix-énergétique et la programmation pluriannuelle des investissements, et de mettre en place les moyens permettant d'atteindre

LA FRANCE FORTE

NICOLAS SARKOZY

ces objectifs, tels que les dispositifs de soutien aux énergies renouvelables et à l'efficacité, ou le soutien à l'innovation.

En outre, la France a fait le choix, à travers des entreprises telles qu'EDF, GdF-Suez ou AREVA, de s'appuyer, dans le secteur de l'énergie, sur des entreprises publiques ou dans lesquelles l'Etat détient une participation importante. L'Etat actionnaire, tout en préservant ses intérêts patrimoniaux, est ainsi le garant d'une gestion de ces entreprises assurant la prééminence du long terme et la protection de nos intérêts stratégiques.

Dans ce cadre, la cotation en bourse n'est pas nécessairement en contradiction avec les enjeux du secteur énergétique. Elle peut apporter une ouverture et une capacité à conclure des accords avec d'autres énergéticiens. Ce qui importe, c'est que l'Etat demeure présent au capital des entreprises et n'hésite pas à y faire valoir les intérêts de la Nation.

L'organisation des gestionnaires de réseaux, qu'il s'agisse des opérateurs nationaux ou des entreprises locales de distribution, sera préservée.

5. Modèle social

Je n'envisage pas de dispositions autres que celles prévues dans le cadre des réformes mises en œuvre en 2008 dans le cadre de la réforme des régimes spéciaux et, en 2010, à l'occasion de la réforme des retraites.

Le périmètre d'application du statut des industries électriques et gazières sera maintenu conformément aux dispositions en vigueur qui ont été précisées récemment dans le cadre de la loi NOME.

6. Compte tenu des défis énergétiques auxquels la France et l'Europe sont confrontées, quel rôle souhaiteriez-vous voir jouer à l'encadrement des entreprises de ce

LA FRANCE FORTE

NICOLAS SARKOZY

secteur ? Quelles innovations souhaiteriez-vous proposer pour renforcer le cas échéant leur implication ?

La France et l'Europe sont confrontées à des défis énergétiques qui impliquent une mobilisation de l'ensemble des entreprises et de leurs personnels évoluant dans ce secteur. Comme cela a été le cas dans le passé, où les cadres ont joué un rôle déterminant pour doter notre pays d'un appareil de production, de transport et de distribution d'énergie parmi les plus performants au monde, ces cadres auront un rôle majeur à jouer pour relever les défis énergétiques d'aujourd'hui et du futur. Par leurs compétences techniques et professionnelles et par leur capacité à mobiliser l'ensemble des personnels, ils sont au cœur de la compétitivité des entreprises du secteur de l'énergie.

Je souhaite que les entreprises du secteur puissent s'appuyer encore davantage sur la force que constitue leurs cadres et que leurs initiatives soient pleinement reconnues et valorisées.